

Susciter une démarche de changement chez les conjoints ayant des comportements violents

Mario Trépanier¹

COPIE DE L'AUTEUR

Paru dans la Revue scientifique de l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées. Volume 5, Numéro 1 – Printemps 2011

Résumé

L'intervention auprès des personnes ayant des comportements violents en contexte conjugal dans le cadre de la médiation familiale touche des enjeux importants et soulève de nombreux défis. L'article propose un survol des recherches et des principaux moyens d'action développés dans le champ de la pratique spécialisée auprès des conjoints ayant des comportements violents, en ciblant les pratiques

¹ Mario Trépanier est le coordonnateur de l'organisme *Via l'anse*, dont la mission est d'aider les personnes à mettre un terme aux comportements violents qu'ils exercent dans leurs relations conjugales et familiales. Il a agit récemment à titre de co-formateur lors d'une tournée de formation s'adressant aux médiateurs familiaux du Québec portant sur la problématique de la violence conjugale. Il a présidé, en 2008-2009, l'association à *cœur d'homme-réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence* regroupant les ressources d'aide destinées aux conjoints ayant des comportements violents du Québec. Il a également contribué à plusieurs travaux de recherche et s'est intéressé tout particulièrement à la question de l'homicide conjugal et à celle du repérage et de la référence des conjoints aux prises avec la violence conjugale.

*pouvant être appliquées ou adaptées au contexte de la médiation
familiale.*

Table des matières

Introduction

1. Profil des conjoints ayant des comportements violents
 - 1.1 Violence et séparation
 - 1.2 Facteurs de risque et dangerosité
 - 1.3 La détection
 - 1.4 Dynamiques de pouvoir
 - 1.5 La démarche de changement
 - 1.6 Les étapes
2. Les outils du changement
 - 2.1 Le lien de confiance
 - 2.1 Poser la violence comme hypothèse
 - 2.3 L'entrevue motivationnelle

Conclusion

Références

Introduction

La médiation familiale suppose la capacité des deux partenaires à défendre librement leur point de vue dans un cadre égalitaire. Elle repose, rappellent Belleau et Lachance (2008), sur « la croyance en la capacité d'autodétermination des personnes dans la recherche de remèdes à partir des intérêts communs et spécifiques de chacun ». Or, qu'en est-il des personnes à qui l'on a dit qu'elles paieraient très cher une séparation et qui savent que leur partenaire ne craint pas d'atteindre à leur intégrité? Qu'arrive-il lorsque ce partenaire, dominé par un

sentiment d'outrage et ne reconnaissant pas à l'autre le droit de *briser la famille*, ne voit plus dans ses gestes que de nouvelles preuves de sa malveillance?

De manière à éviter que les couples aux prises avec une telle dynamique ne reproduisent, au cours de la médiation familiale, un rapport de force fondé sur l'agression et l'intimidation, un certain nombre d'outils ont été proposés aux médiateurs du Québec dans le cadre d'un projet élaboré conjointement par le *Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (C.O.A.M.F.)*, *l'Association de médiation familiale du Québec (A.M.F.Q.)*, le *Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale* et l'association à cœur d'homme-réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence, regroupant les ressources destinées aux conjoints ayant des comportements violents. Ces outils ont été présentés lors d'une tournée de formation amorcée en septembre 2009. On y abordait en particulier la détection de la violence conjugale, les pratiques susceptibles d'aider les deux partenaires à participer au processus de médiation dans le respect de l'équité et de l'intégrité des personnes et celles permettant de suspendre ou de mettre un terme à la médiation en tenant compte des enjeux liés à la sécurité des personnes (brève entrevue téléphonique préalable, caucus, entente spécifique de non agression et de limitation des contacts, suspension ou arrêt du processus, mesures de sécurité, références des personnes vers les ressources d'aide appropriées).

Dans cette perspective, il est apparu nécessaire de savoir comment intervenir plus spécifiquement auprès des conjoints ayant des comportements violents. Comment aborder avec eux la question de la violence? Comment leur expliquer que leurs

comportements sont incompatibles avec les principes même de la médiation?
Comment les inciter à un changement?

À notre connaissance, ces questions ont été très peu abordées dans le champ spécifique de la médiation. Cependant, il existe plusieurs travaux réalisés dans d'autres champs de pratique qui peuvent se révéler fort utiles aux médiateurs. Quelques interventions brèves, bien ciblées et bien senties, peuvent contribuer de façon significative à aider les conjoints ayant des comportements violents à faire un pas dans la direction de l'abandon du recours à la violence.

1. PROFIL DES CONJOINTS AYANT DES COMPORTEMENTS VIOLENTS

La violence conjugale a été observée indépendamment de l'âge, du sexe, du statut matrimonial, du niveau de revenu, de l'origine culturelle ou de l'orientation sexuelle (Straus et *al.*, 1980; Holtzworth-Munroe et *al.*, 2000; Hamberger, 2008; Saunders, 2008; Day et *al.*, 2009; Statistique Canada, 2011).

On a cependant observé une incidence différenciée en fonction de certaines de ces caractéristiques sociodémographiques. Ainsi, le taux des agressions serait trois fois plus élevé chez les couples plus jeunes, dans les unions libres et dans les familles recomposées. Il serait deux fois plus élevé dans les unions entre conjoints de même sexe et légèrement plus élevé dans les familles à faible revenu (Statistique Canada, 2011).

Par ailleurs, bien qu'on ait observé des taux similaires de victimisation entre les femmes et les hommes (6% des personnes ayant eu un conjoint ou un ex-conjoint durant les cinq dernières années auraient été victimes d'agressions criminelles),

le taux des agressions physiques sévères (avoir été battu, agressé sexuellement, étranglé ou menacé à l'aide d'une arme à feu ou d'un couteau) serait trois fois plus élevé chez les femmes (Statistique Canada, 2011). Les femmes subissant de la violence sont également plus nombreuses à déclarer souffrir de blessures physiques, d'anxiété, de dépression, de stress post-traumatique, de problèmes de santé physique et de pertes d'emploi liés à la violence (Hamel et Nicholls, 2006). Au cours des trente dernières années au Canada, les taux d'homicide à l'endroit des conjointes ont également été de trois à quatre fois plus élevés que les taux observés envers les conjoints (Statistique Canada, 2011).

1.1 Violence et séparation

La violence étant un facteur pouvant amener les conjoints à choisir de se séparer, il n'est pas étonnant de constater que le taux d'agression entre conjoints semble plus élevé chez les couples en situation de rupture que dans la population en général (Lévesque, 2005 dans Gouvernement du Québec, 2008). La rupture ne met cependant pas nécessairement fin à la violence. Chez plusieurs ex-partenaires, elle peut d'ailleurs perdurer durant de nombreuses années. Dans certains cas, le moment de la rupture contribue même à l'augmentation de la dangerosité (Campbell et *al.*, 2003; Rinfret-Raynor et *al.*, 2008).

Par ailleurs, les conflits et les tensions liés à la séparation engendrent également un risque plus important d'agression, même au sein des couples où aucune violence ne semble avoir été présente au préalable (Statistique Canada, 2005).

1.2 Facteurs de risque et dangerosité

Au-delà des aspects sociodémographiques, un certain nombre de facteurs sont associés au risque de violence conjugale. Certains facteurs se révèlent également être spécifiquement associés à la sévérité de la violence et à la récurrence. Considérant que les facteurs de risque sont fort nombreux et qu'aucun ne permet de prédire assurément la violence, une prudence demeure cependant nécessaire dans l'usage des outils de détection. À titre d'exemple, Medeiros et Straus (2006) signalent que la violence conjugale est trois fois plus élevée chez les individus qui consomment de l'alcool de façon abusive mais rappellent que tous les individus qui consomment de l'alcool de façon abusive n'ont pas un problème de violence. En fait, seulement le quart d'entre eux présenteraient une problématique de comportements violents.

La problématique de la violence conjugale ayant d'abord été comprise comme une forme spécifique de l'oppression subie par les femmes, les premiers travaux abordant la question des conjoints aux comportements violents ont surtout porté sur l'identification des facteurs liés aux privilèges masculins et à la construction du *rôle d'opresseur* (Walker, 1979).

Découlant de cette analyse, des travaux portant sur la construction des rôles de genre ont permis de déceler ce qui, dans le processus de socialisation des garçons et des hommes, contribue à augmenter les risques, non seulement de violence, mais également de toxicomanie, de suicide et de plusieurs autres problématiques sociales telles l'itinérance, les conduites à risque, les troubles du comportement, les délits et les accidents graves (Tremblay, 2003).

Comme l'observaient Tremblay, Fortin et *al.* (2007) :

« Plusieurs auteurs s'entendent pour dire que la socialisation des hommes dans les sociétés occidentales actuelles contribue à l'apparition des facteurs de risque et à la diminution des facteurs de protection reconnus en santé mentale, notamment en survalorisant l'autonomie et l'indépendance tout en dévalorisant la demande d'aide lors de difficultés rencontrées (Charbonneau et Houle, 1999; Dulac, 2001; O'Neil et al., 1995; Pleck, 1991, 1995; Tremblay et al., 2004; Tremblay et al., 2005). »

D'autres recherches ont plutôt fait ressortir les facteurs psychologiques et relationnels associés au risque de comportements violents. Incidemment, on a observé que ces facteurs sont sensiblement les mêmes chez les hommes et chez les femmes qui ont des comportements violents (Medeiros et Straus, 2006; Hamel, 2007).

L'étude longitudinale de Moffit et al., (2001) a permis d'observer des niveaux significativement plus élevés de psychopathologie ou de trouble de la personnalité chez les individus ayant des comportements violents que dans la population en général (80% des cas, selon Moffit et al., comparativement à 15% à 20%). Cette incidence a également été observée dans d'autres recherches (Dutton et Nicholls, 2005; Holtzworth-Munroe et al., 2000, Corvo et al., 2008).

Les travaux de Holtzworth-Munroe et al. (2000) suggèrent que les individus les plus à risque de violence sévère soient également ceux qui présentent le plus de traits associés à la personnalité antisociale, à l'impulsivité et à la dépendance émotionnelle. La jalousie, la peur de perdre le conjoint et le manque de compétences relationnelles, tant avec leur partenaire qu'avec leur entourage seraient également des facteurs associés à la dangerosité (Dutton, 2006; Corvo et al., 2008).

Des recherches ont également démontré que les risques de harcèlement, de surveillance et de létalité augmentaient, suite à l'annonce de la rupture, chez les conjoints ayant des antécédents de violence sévère et présentant une profonde dépendance émotionnelle (Kelly et Johnson, 2008; van Wormer et Roberts, 2009).

D'autres travaux ont étudié les liens entre l'exposition à la violence durant l'enfance et les comportements violents dans les rapports intimes, à l'âge adulte (Lessard, 2009; Corvo et *al.*, 2008, INSPQ, 2003). Une recherche a notamment permis de prédire la violence conjugale durant au moins deux générations en se fondant sur des facteurs reliés à l'exposition à la violence conjugale durant l'enfance (Magdol et *al.*, 1997).

On a également observé une co-occurrence des problématiques de l'exposition à la violence conjugale et des abus physiques subis par les enfants et les adolescents. Cette co-occurrence serait de l'ordre de 40% (Apple et Holden, 1998) et aurait pour effet d'augmenter également les risques de comportements violents à l'âge adulte (Wolfe et *al.*, 2003 dans Rinfret-Raynor et *al.*, 2010; Kalmuss et Seltzer, 1986 dans Bélanger, 2007).

Mentionnons enfin que la consommation abusive d'alcool ou de drogue, le stress, les conduites contrôlantes, l'attribution d'intentions hostiles, la jalousie, le niveau de tolérance à l'endroit de la violence, les difficultés reliées à la communication, l'hostilité envers l'autre sexe et le nombre de conflits ont également été identifiés comme des facteurs associés à la violence conjugale (Hamel, 2008; Medeiros et Straus, 2006).

1.3 La détection

Des recherches ont démontré qu'en l'absence de pratiques de détection, la violence a tendance à passer inaperçue aux yeux des praticiens. Les personnes hésitent à dévoiler la violence et ce, pour plusieurs raisons : honte, sentiment de culpabilité, crainte du jugement, peur du partenaire et des représailles, appréhension des répercussions sur les enfants et sur la famille, méconnaissance des ressources (INSPQ, 2006). Les intervenants semblent d'ailleurs souvent tout aussi mal à l'aise d'aborder le sujet de la violence, craignant d'offusquer les personnes, manquant de temps, de connaissances ou d'habiletés (INSPQ, 2006). Une recherche portant sur l'expérimentation d'un protocole d'évaluation des stratégies du couple, réalisée au Québec en 2005 auprès de médiateurs familiaux (questions posées lors d'un entretien téléphonique préalable, en entrevue conjointe et en entrevue individuelle, de même qu'une grille d'évaluation) a fait ressortir l'utilité des pratiques de détection :

« Les principaux avantages ont trait à une meilleure connaissance et à une meilleure compréhension des clients reçus en médiation; les médiateurs deviennent plus attentifs au vécu des personnes et à l'importance de ce vécu. » (Lévesque, 2005 dans Gouvernement du Québec, 2008).

1.4 Dynamiques de pouvoir

Depuis une quinzaine d'années, de nombreuses recherches ont porté sur les différents rapports de pouvoir chez les couples au sein desquels on observe de la violence (Graham-Kevan et Archer, 2003; Kelly et Johnson, 2008). Ce champ

spécifique de la recherche présente un intérêt particulier pour la pratique de la médiation. En effet, qu'un des partenaires ait eu des comportements violents à l'endroit de l'autre conjoint ne permet pas de conclure à des rapports de pouvoir largement asymétriques entre les deux. De plus, qu'un des partenaires s'estime victime de mauvais traitements et d'abus ne signifie pas nécessairement qu'il ne soit pas prêt à négocier librement. Dans un grand nombre de cas, les deux partenaires peuvent, par ailleurs, avoir à la fois subi de la violence et en avoir été les auteurs (C.O.A.M.F., 2009).

Afin de mieux identifier les diverses dynamiques de pouvoir, une typologie (Kelly et Johnson, 2008) a ainsi été élaborée en fonction de la variation des critères suivants : la fréquence, la sévérité, le contexte des agressions et l'occurrence des conduites contrôlantes. On mesure généralement ces dernières à partir d'indicateurs tels les tentatives de limiter les contacts du partenaire avec sa famille et son réseau social, le dénigrement, la jalousie, la surveillance, la destruction des biens et le contrôle économique (Kelly et Johnson, 2008; INSPQ, 2007).

La typologie a évolué au fil des recherches, de même que la façon de nommer les différents profils. En voici un bref aperçu :

- la *violence circonstancielle* est caractérisée par un faible niveau d'agression et de conduites contrôlantes. Il s'agirait de la dynamique de violence la plus largement répandue entre conjoints. On y observe des taux d'agression équivalents entre les femmes et les hommes (Archer, 2000; Johnson, 2006).

- le *contrôle mutuel violent* regroupe les couples chez lesquels on observe une fréquence élevée d'agressions, un nombre élevé de conduites contrôlantes, de même qu'un degré important de sévérité et ce, chez les deux partenaires.
- La dynamique de *domination conjugale* est caractérisée par un nombre élevé de conduites contrôlantes associées à un nombre fréquent d'agressions et à des agressions sévères, commises de manière unilatérale. Cette catégorie regrouperait une assez faible proportion des cas de violence conjugale (11% selon Kelly et Johnson, 2008). Elle affecterait une proportion plus importante de femmes que d'hommes (60% contre 40% selon INSPQ, 2007).
- la *violence exclusive au contexte de rupture* désigne les situations dans lesquelles les couples ne rapportent pas d'antécédents d'agression criminelle avant le moment de la séparation. Cette catégorie représenterait 14% des incidents (Statistique Canada, 2001).
- la *résistance violente* désigne les agressions exercées en contexte de légitime défense et les ripostes immédiates à une agression.

Par ailleurs, les recherches ont également démontré que les dynamiques de violence bidirectionnelle représenteraient globalement 50% des incidents de violence conjugale (INSPQ, 2007; Archer, 2000).

Tous les cas d'agression peuvent nécessiter une intervention avisée du médiateur, de manière à solliciter l'engagement des personnes à respecter les règles de la médiation. Il y a cependant des situations où il semble nécessaire d'adapter le

processus, voire de le suspendre, de manière à éviter la reproduction de la dynamique de pouvoir instaurée et maintenue par la violence. En ce sens, les couples aux prises avec une dynamique de *contrôle mutuel violent* et, surtout, ceux inscrits dans une dynamique de *domination conjugale* méritent une attention spécifique.

Il existe plusieurs outils de détection de la violence et d'identification des dynamiques de pouvoir. Quelques-uns ont été adaptés au contexte spécifique de la médiation. On consultera à cet effet les travaux du C.O.A.M.F. (2009), de Ellis et Stuckless (2006), de B.C. Mediator Roster Society (2008) ou ceux de Beck et *al.* (2009). Il existe également plusieurs outils de détection des situations à risque de létalité. Les travaux de Campbell (2003), de Drouin et Drolet (2004) et de Lindsay et *al.* (sous presse) pourront être utiles au médiateur, à cet effet.

1.5 La démarche de changement

Au Québec comme dans plusieurs pays, de nombreuses ressources ont été consacrées depuis une quarantaine d'années à la réduction de la violence conjugale. Au nombre des mesures mises de l'avant, on a créé au début des années 1980, en complémentarité avec les interventions policières et judiciaires, des programmes d'intervention à l'intention des conjoints ayant des comportements violents. Ces programmes ont pour but d'aider les conjoints à remettre en question leurs comportements violents et de les soutenir dans leur démarche de changement (Rinfret-Raynor, 2010).

Plusieurs études ont porté sur les effets de ces programmes. On considère qu'approximativement les deux-tiers des hommes ayant complété un programme ont réduit les risques de récidive (Scott, 2004, cité dans Rinfret-Raynor et *al.*, 2010).

Au Québec, la seule recherche d'envergure, portant sur le taux de récidive des individus ayant participé à un programme, a démontré que la participation à ce dernier fait diminuer de 94% la violence physique et de 62% la violence verbale (Ouellet et *al.*, 1994).

Ces résultats nous permettent de faire le constat du potentiel de changement des auteurs de violence. Ils permettent également au médiateur de s'interroger sur les mécanismes susceptibles de favoriser cette démarche dans le cadre de la médiation familiale.

1.6 Les étapes

Les individus qui modifient leurs comportements, avec ou sans aide professionnelle, semblent suivre un cycle de cinq stades distincts (*modèle transthéorique du changement*) (Prochaska et Di Clemente, 1983 dans Rondeau et *al.*, 2006).

Au premier stade, appelé *pré-contemplation*, la personne ne reconnaît pas avoir un problème. Elle en attribue la cause à des facteurs externes ou sur lesquels elle n'a pas de pouvoir (« *elle n'avait pas le droit de me faire ça...* », « *c'était plus fort que moi...* »). Au deuxième stade, celui de la *contemplation*, la personne reconnaît avoir un problème mais demeure ambivalente face au changement (« *c'est vrai*

que je me suis emportée, mais *il n'avait qu'à...»*). Au stade de la *préparation*, les avantages associés au changement surpassent, dans la perception de la personne, les pertes qui peuvent en résulter. Au quatrième stade, celui de l'*action*, la personne s'emploie activement à adopter de nouveaux comportements. Au cinquième stade, appelé *maintien*, la personne conserve ses nouvelles habitudes et demeure vigilante face aux risques de rechute.

Le modèle prévoit que les individus qui parviennent à un changement à long terme répètent ce cycle à plus d'une reprise (Begun et *al.*, 2001 dans Rondeau, 2006). Les chutes et les rechutes constituent donc une partie intégrante de la démarche de changement.

Le modèle permet de poser certains principes utiles à l'intervention :

- la personne ne changera que dans la mesure où elle y voit davantage de gains que de pertes et dans la mesure où elle s'en croit capable et prête;
- dans tous les cas, l'intervention vise à aider la personne à progresser d'un stade à l'autre;
- les interventions ont avantage à être adaptées au stade de changement et à la réalité de chaque individu (Rondeau et *al.* 2006).

Ce modèle nous rappelle en particulier l'importance de la reconnaissance des gains et des pertes associés à la violence dans la démarche de changement des personnes. Comme le rappelaient récemment Rinfret-Raynor et *al.*, (2010), les recherches récentes indiquent que l'appréciation des effets négatifs reliés aux

comportements violents jouent un rôle déterminant dans la démarche de changement.

« Ainsi, les sanctions criminelles, la réprobation sociale, le sentiment de ne pas avoir réussi à rendre sa famille heureuse, les blessures infligées à la conjointe, les torts causés aux enfants, la perte de l'estime des autres et la honte sont autant de raisons qui peuvent amener un conjoint à vouloir changer son comportement (Daniels et Murphy, 1997; Meis et *al.*, 2010 dans Rinfret-Raynor et *al.*, 2010) »

2. LES OUTILS DU CHANGEMENT

Une recherche auprès d'intervenants œuvrant dans des équipes d'accueil des Centre de Santé et des Services Sociaux du Québec a fait ressortir plusieurs besoins en lien avec l'intervention auprès des conjoints ayant des comportements violents, de même qu'un certain nombre de stratégies ayant semblé donner de bons résultats : créer un lien de confiance en tenant compte des différentes représentations de la violence conjugale et de la méfiance de la clientèle, mobiliser et motiver la personne à amorcer un processus de changement et à consulter une ressource thérapeutique, utiliser un langage permettant de réduire les résistances (Turcotte et *al.*, recherche en cours).

Il est intéressant de souligner que le contexte des interventions faites par les intervenants interrogés dans le cadre de cette recherche présente un certain nombre de similitudes avec celui de la médiation familiale. En effet, ces intervenants ne disposent que de très peu de temps pour aborder la question de la violence conjugale dans le cadre de leurs interventions. Ils doivent, souvent à l'intérieur d'une même rencontre, accueillir la demande d'aide de la personne et

évaluer la violence en même temps que plusieurs autres problématiques. Ils doivent, de plus, référer les personnes aux services les mieux adaptés à leurs besoins.

2.1 Le lien de confiance

Le dévoilement des agressions et plus largement, la démarche d'abandon des comportements violents, semble être largement facilitée par une relation d'aide s'appuyant sur la réalité spécifique de chaque individu et sur son potentiel de changement (Blanchette et Couto, 2011; Turcotte, 2011). Une recherche a également démontré que le développement d'une *alliance thérapeutique* apparaissait comme le facteur le plus saillant des variables influençant la persévérance des conjoints dans les programmes offerts (Rondeau, 1999).

À cet effet, Blanchette et Couto (2011) rappellent l'importance de la position de l'intervenant :

« nous misons grandement sur l'accueil de la demande d'aide et tentons de ne pas les juger, ni de les culpabiliser, en faisant la distinction entre l'homme et ses comportements. (...) S'il ressent de la honte ou de la culpabilité, il n'est aucunement indiqué d'en rajouter. Par contre, nous pouvons l'aider à utiliser ce sentiment comme moteur pour s'engager dans le changement.

Afin de favoriser l'établissement d'un lien de confiance, il est nécessaire de transiger d'égal à égal avec les hommes. Nous ne sommes pas là pour les prendre en charge ni faire le travail à leur place »

Une recherche de Turcotte et *al.* (2002) réalisée auprès d'hommes qui se sont adressés à des ressources d'aide pour un problème de violence conjugale a fait ressortir leurs craintes initiales. Ils ont d'une part peur d'être jugés, dénigrés et étiquetés et, d'autre part, ils s'interrogent sur leur capacité à s'engager dans un

processus de changement et à en tirer pleinement profit. Le lien de confiance nécessite donc, de la part de l'intervenant, ou du médiateur, une position de bienveillance qui se traduira par l'attention, le respect, la chaleur et l'empathie. Cette disposition n'est pas si simple qu'elle peut le paraître.

En effet, chacun d'entre nous possède une histoire propre par rapport à la violence. Cette histoire et les blessures qui la jalonnent peut-être, influencent notre manière d'aborder cette question avec la personne qui a usé de violence.

La qualifierons-nous intérieurement de « barbare »? La disqualifierons-nous subtilement? Éviterons-nous d'aborder le sujet de la violence afin de se prémunir contre des réactions avec lesquelles il nous semble trop difficile de composer? Serons-nous secrètement animés par un désir de vengeance qui nous conduira à abuser de notre pouvoir ou à humilier?

Nos biais ne sont pas sans impact sur nos pratiques. Ainsi, l'absence d'intervention peut contribuer involontairement à renforcer chez les personnes la croyance à l'effet que la violence demeure un problème d'ordre privé, voire un tabou. En revanche, des interventions teintées de mépris peuvent confirmer l'impression chez nos interlocuteurs que les relations humaines ne sont fondées que sur un rapport de pouvoir justifiant l'emploi de certaines formes de violence (Trépanier, 2010).

Malherbe (2003) propose, comme réponse au risque de *contamination* par la problématique de la violence, un travail de « subjectivation des sujets concernés », à commencer par soi-même. C'est-à-dire que notre aisance à intervenir dans les

cas de violence conjugale peut être liée à notre capacité à refuser de se voir autrement qu'en *sujet* autonome et digne.

2.2 Poser la violence comme hypothèse

Le Guide des normes de pratique en médiation familiale du C.O.A.M.F (2004) précise clairement le cadre non-violent de la médiation.

« Le médiateur doit faire tout en son pouvoir pour que les parties concluent une entente libre, volontaire, sans abus d'influence et en pleine connaissance de cause; il doit s'assurer que les objectifs de la médiation sont respectés.

Le médiateur doit veiller à maintenir l'équilibre et l'égalité dans les négociations et ne doit tolérer aucune intimidation ou manipulation de la part des parties ou de l'une d'entre elles lors des séances de médiation. » (art. 4.03)

Une fois ce cadre expliqué aux personnes qui se présentent en médiation, comment agit-on lorsqu'une des parties, ou les deux, dérogent aux normes? Plusieurs pistes d'action apparaissent dans la littérature en réponse à cette question. Certains auteurs préconisent de mettre fin à la médiation et même de la refuser, lorsque le couple semble engagé dans un rapport de *domination conjugale* (Kelly et Johnson, 2008). D'autres suggèrent qu'elle représente plutôt un moyen privilégié pour rééquilibrer le pouvoir entre les partenaires, à condition de mettre en place des mesures de détection et d'adapter le processus en conséquence (Ellis et Stuckless, 2006).

Des approches mixtes apparaissent également dans la littérature (Lévesque, 2005 dans Gouvernement du Québec, 2008; Beck et *al.*, 2009). Sans présumer de l'incapacité des personnes ayant subi de la violence à faire leurs propres choix et en demeurant soucieux de leur sécurité et du principe d'équité, ces approches s'appuient sur une évaluation continue de la violence et des stratégies du couple, de même que sur un ensemble de moyens d'adaptation du processus de la médiation, au nombre desquelles n'est pas exclue la suspension ou l'arrêt.

Dans l'un ou l'autre cas, nous suggérons que le médiateur, lorsqu'il observe lui-même un manquement aux règles de la médiation, propose un entretien individuel avec la personne concernée.

L'approche de la *communication non-violente* (Rosenberg, 1999) peut s'avérer utile au médiateur voulant aborder directement cette question. Ainsi, on exposera d'abord brièvement les faits observés (« tantôt, lorsque vous avez dit, ou fait... »). Le médiateur pourra ensuite décrire en quoi le comportement de la personne lui pose un problème (par exemple : « je suis inquiet quant à la poursuite de la médiation car dans mon rôle, je dois m'assurer qu'aucune des parties ne cherche à intimider l'autre »). Avant de formuler une demande ou de discuter des options, le médiateur pourra proposer à la personne de prendre quelques instants pour parler de la situation.

2.3 L'entrevue motivationnelle

À cette étape, les techniques de l'*entrevue motivationnelle brève* (Miller et Rollnick, 2002) peuvent aider le médiateur à aborder la question de la violence avec le

conjoint concerné en tenant compte des résistances qui pourraient survenir. L'étiquetage (« vous avez un sérieux problème de violence! ») et l'affrontement (« vous devez changez! ») sont des stratégies à qui peuvent contribuer à l'augmentation de la résistance au changement (Musser et Murphy, 2009). Le plus souvent, la personne visée ne se conformera qu'en apparence seulement aux injonctions formulées. Intérieurement, elle pourra n'y voir qu'une manœuvre intrusive, une tentative de contrôle contre laquelle elle cherchera à se protéger. Dans certains cas, elle argumentera et pourrait bien renforcer, ce faisant, ses positions initiales. On n'est jamais plus convaincu que par nos propres arguments.

Les techniques de l'*entrevue motivationnelle brève* visent à contourner cette difficulté en faisant ressortir les motivations propres à la personne. On utilisera des questions ouvertes : « qu'en pensez-vous? », « comment vous situez-vous?, « qu'est-ce qui est le plus difficile pour vous par rapport à...? ». On peut amener la personne à imaginer les extrêmes : « admettons que vous continuez dans cette direction avec votre ex-conjoint-e, qu'est-ce qui pourrait arriver de pire? » ou à se projeter dans le futur : « disons que rien ne change dans votre façon de discuter avec votre ex-conjoint-e, à quoi ressemblera votre vie dans cinq ans? À quoi ressemblera celle de vos enfants? »

On peut également recourir à l'utilisation d'échelles : « sur une échelle de 1 à 10, jusqu'à quel point souhaitez-vous entretenir des relations agréables avec votre ex-conjoint-e? », « admettons que vous cessiez complètement de... (reprendre les termes utilisés par la personne pour décrire ses propres comportements), quel impact ça pourrait avoir pour améliorer la situation, sur une échelle de 1 à 10? »,

« disons que vous décidiez dès maintenant de cesser de... (répéter l'énoncé), seriez-vous en mesure d'y arriver? Sur une échelle de 1 à 10, à quel degré évaluez-vous vos chances d'y arriver? »

Le médiateur pourra également explorer les manières de surmonter les difficultés envisagées : « quelles seraient les principales difficultés à surmonter pour y arriver? », « qu'est-ce qui pourrait vous aider à le faire? ». Le médiateur peut aussi informer la personne des ressources extérieures pouvant lui être utiles et mettre à sa disposition les coordonnées de ces ressources.

C'est à ce moment que la discussion pourra reprendre sur la manière de poursuivre, ou non, la médiation et d'adapter le processus (travailler en caucus, déterminer une entente spécifique de non agression et de limitation des contacts, suspendre la médiation). Ce bref entretien aura permis au médiateur et à la personne de mieux évaluer les conditions de succès. Il aura également constitué ce qui pourrait bien être un moment clef de la démarche d'abandon des comportements violents de la personne. Rappelons-nous que c'est possiblement la première fois que la personne parle de ce problème et que l'encouragement à y remédier, formulé par une personne neutre et bienveillante, peut se révéler être un puissant facteur d'aide.

Cependant, il est également possible qu'au terme de cet entretien, le médiateur évalue que la personne ne soit pas en mesure de respecter un engagement de non-agression. Nous suggérons alors de proposer une suspension du processus, de manière à permettre à la personne de se donner le temps et les moyens de profiter de la médiation dans le respect des valeurs sur lesquelles elle se fonde.

Les recherches portant sur les trajectoires de changement des conjoints ayant des comportements violents ont, en effet, démontré que les changements attendus à court terme peuvent être « d'une ampleur trop grande pour les individus dont les comportements violents sont devenus chroniques » (Rondeau, 1999) et qui, par ailleurs, peuvent présenter de multiples difficultés d'adaptation.

Conclusion

Le rôle social imparti au médiateur familial en fait un agent de changement important pour les couples aux prises avec la violence conjugale. Les valeurs mises de l'avant par la médiation et les règles qui en découlent permettent aux conjoints de mesurer l'écart entre les normes sociales et leur propre niveau de tolérance à l'endroit de la violence. Il peut en résulter une impression d'inadéquation susceptible d'induire un changement d'attitude et de comportement. Pour le conjoint ayant des comportements violents, en particulier, la médiation peut être une occasion de remise en question de la légitimité et du caractère inéluctable de ses actes violents.

La violence conjugale est de mieux en mieux reconnue comme un problème social. Le parcours de changement des personnes ayant des comportements violents demeure cependant souvent un processus singulier. Nous croyons qu'une diminution significative de la violence conjugale et par là même, de ses effets dévastateurs sur les adultes et les enfants qui en sont directement ou indirectement affectés, nécessite l'engagement du plus grand nombre d'acteurs sociaux dans l'aide aux personnes qui ne savent pas toujours se prémunir contre la violence, celles qui la subissent, bien-sûr, mais également celles qui l'agissent.

Cela nécessite de transcender notre propension à exclure les « barbares » et d'oser ouvrir le dialogue.

La rupture conjugale représente souvent le pire scénario envisagé par les conjoints ayant des comportements violents. La détresse qu'ils peuvent ressentir à ce moment-là peut devenir une occasion exceptionnelle de changement. Leurs repères chancellent, la colère et le mépris peinent à retenir le mélange de peur, de peine et de remords qui les habite et qui gonfle. Il suffit alors parfois d'un moment d'empathie, de bienveillance, pour faire émerger l'être vulnérable et sensible derrière lequel se cache *le monstre*.

Références

Appell, A. et G. Holden, « The co-occurrence of spouse and physical child abuse : A review of domestic violence treatment » dans Journal of Family Psychology, 12 (4), 578-599, 1998.

Archer, J., « Sex differences in aggression between heterosexual partners : A meta-analytic review », dans Psychological Bulletin, 126, 2000.

B.C. Mediator Roster Society, Safety Screening in Family mediation : A discussion Paper, 2008.

Beck, J.A., J. M. Menke, K. O'Hara Brewster et A. J. Figuelredo, « Validation of a Measure of Intimate partner Abuse With Couples Participating in Divorce Mediation », dans Journal of Divorce and remarriage, 50, 2009.

Bélangier, S., « L'inclusion du père : réflexion pour une intervention centrée sur les besoins de l'enfant » dans Chamberland, C., Enfants à protéger, parents à aider, Presses de l'Université du Québec, 2007.

Belleau, M.-C. et G. Talbot-Lachance, « La valeur juridique des ententes issues de la médiation familiale : présentation des mémententes doctrinales et jurisprudentielles » dans Les cahiers de droit, vol. 29, no. 4, 2008, p.607-653.

Blanchette, D. et É. Couto, « Un modèle d'aide aux hommes pour sortir de l'impasse de la violence conjugale » dans Regards sur les hommes et les masculinités : comprendre et intervenir, Presses de l'Université Laval, 2011.

Campbell, J. C. et *al.*, « Risks factors for femicide in abusive relationship : Results from a multisite case control study » dans American Journal of Public Health, 93, 2003.

C.O.A.M.F., Guide de normes de pratique en médiation familiale, 2004.

C.O.A.M.F., Formation continue en violence et médiation familiale, 2009

Corvo, K., D. Dutton et W.-Y. Chen, « Towards Evidence-Based Practice with Domestic Violence Perpetrators » dans Journal of Agression, Maltreatment and Trauma, 16 (2), no. 48, 2008.

Day et al., « Programs for Men who perpetrate Domestic Violence : An Examination of the Issues Underlying the Effectiveness of Intervention Programs » dans Journal of Family Violence, 24, 2009.

Drouin, C. et J. Drolet, Agir pour prévenir l'homicide de la conjointe : guide d'intervention, CRI-VIFF, 2004.

Dutton, D. G., « Treatment of Assaultiveness » dans Dutton, D.G. et D.L. Sonkin, Intimate Violence : Contemporary treatment Approaches, Haworth Press, 2006.

Dutton, D. G. et T. L. Nicholls, « The gender paradigm in domestic violence research and theory » dans Agression and Violent Behavior, 10, 2005.

Ellis, D. et N. Stuckless, « Domestic violence, DOVE and divorce mediation » dans Conflict Resolution Quarterly, 3, 2006

Gouvernement du Québec, Troisième rapport d'étape du Comité de suivi sur l'implatation de la médiation familiale, 2008.

Graham-Kevan, N. et J. Archer, « Using Johnsons's domestic violence typology to classifiy men and women in a non-selected sample » dans Journal of Abnormal Behavior, 2004

Hamberger, K.L., « Twenty-five years of change in working with partner abusers- Part II : observations from the trenches about changes and understanding of abusers and abuser treatment » dans Journal of aggressions, Maltreatment and Trauma, 17, 1, 2008.

Hamel, J. et T. Nicholls, Family Approaches to Domestic Violence : A Guide to Gender-Inclusive Research and Treatment, Springer, 2006.

Hamel, J., Intimate Partner and Family Abuse. A Casebook of Gender-Inclusive Therapy, Springer, 2008.

Holtzworth-Munroe, A., U. Rehman et K. Herron, "General and spouse-specific anger and hostility in subtypes of martially violent men and nonviolent men" dans Behavior Therapy, 31, 2000.

INSPQ, (D. Laroche), Contexte et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes au Canada en 2004, 2007.

INSPQ, (Paradis, F., R. Pilote et P. Maurice), Consolidation des pratiques en violence conjugale dans les CLSC du Québec - Étude exploratoire, Gouvernement du Québec, 2006.

INSPQ, (Lessard, G. et F. Paradis), La problématique des enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protection - Recension des écrits, 2003.

Johnson, M. P. « Conflict and Control : Gender Symetry and Asymetry in Domestic Violence » dans Violence Against Women, vol. 12, no.11, 2006.

Kelly, J. B. et M. P. Johnson, « Differentiation among types of intimate partner violence : Research update and implications for interventions », dans Family Court review, Vol. 46, no. 3, 476-499, 2008.

Lessard, G., « La reproduction intergénérationnelle de la violence conjugale : comment contrer ce phénomène lorsque notre intervention s'adresse aux agresseurs? », dans Actes du séminaire clinique portant sur les enfants exposés à la violence, à cœur d'homme - réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence, 2009.

Lindsay, J. et *al.*, Intervenir auprès des conjoints en vue de prévenir l'homicide conjugal, CRI-VIFF, sous presse.

Lindsay et *al.*, Les effets différenciés de la thérapie de groupe auprès de conjoints violents : une analyse des facteurs d'aide, CRI-VIFF, 2007.

Malherbe, J.F., Les ruses de la violence dans les arts du soin : essais d'éthique critique II, Liber, 2003.

Medeiros, R.A. et M.A. Straus, « Risk factors for physical violence between dating partners : implications for gender-inclusive prevention and treatment of family violence » dans Hamel, J. et T. Nicholls, Family approaches in domestic violence : A practitioner's guide to gender-inclusive research and treatment, Springer, 2006.

Magdol, L., T.E. Moffitt, A. Caspi, D.L. Newman, J. Fagan et P.A. Silva, « Gender differences in partner violence in a birth cohort of 21 year olds : Bridging the gap between clinical and epidemiological approaches » dans Journal of Consulting and Clinical Psychology, 65, 1997.

Miller, S.L. et S. Rollnick, Motivational interviewing : preparing people for change, Guilford Press, 2002.

Moffitt, T.E., R.W. Robins et A. Caspi, « A couples analysis of partner abuse with implications for abuse-prevention policiy » dans Criminology and Public Policy, 1, 5-26, 2001.

Musser, P.H. et C.M. Murphy, « Motivational Interviewing with Perpetrator of Intimate Partner Abuse » dans Journal of clinical psychology, vol. 65, no. 11, 2009.

Ouellet et al., L'intervention de groupe auprès des conjoints violents : quand l'évaluation s'allie à la pratique, CRI-VIFF, Collection Outils, 1994.

Rinfret-Raynor, M., M. Dubé, D. Damant, S. Léveillé, C. Drouin, J. Lindsay et G. Rondeau, Points de vue des femmes et des hommes sur les services utilisés en matière de violence conjugale, CRI-VIFF, Collection Études et Analyses, 2001.

Rinfret-Raynor, M., M. Dubé, C. Drouin, N. Maillé et É. Harper, Étude exploratoire du lien entre la violence conjugale, la garde et les droits d'accès, CRI-VIFF, 2008.

Rinfret-Raynor, M., N. Brodeur et É. Lesieux, Services d'aide en matière de violence conjugale : État de la situation et besoins prioritaires, CRI-VIFF, 2010

Rondeau et al., Application du modèle transthéorique du changement à une population de conjoints aux comportements violents, CRI-VIFF, Collection Études et Analyses, no. 35, 2006.

Rondeau et al., La persévérance des conjoints violents dans les programmes de traitement qui leur sont proposés, CRI-VIFF, Collection Études et Analyses, no 7, 1999.

Rosenberg, M., Les mots sont des fenêtres (ou des murs), Jouvence, 1999.

Saunders, D.G., « Group interventions for men who batter : A summary of program descriptions and research » dans Violence and Victims, vol. 23, no. 2, 2008.

Statistique Canada, La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2001.

Statistique Canada, La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2005.

Statistique Canada, La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2011.

Straus, M.A., R. Gelles et S. Steinmetz, Behind closed doors : Violence in the American family, Anchor Books, 1980.

Tremblay, G., M.A. Fortin et al., Conflits de rôle de genre et dépression chez les hommes, CRI-VIFF, Collection Études et Analyses, no. 36, 2007.

Tremblay, G., « Portrait des besoins des hommes québécois en matière de santé et de services sociaux », analyse, dans Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins, sous la direction de G. Rondeau, Gouvernement du Québec, 2003.

Trépanier, M., « Sortir de la violence conjugale », dans Actes du Séminaire annuel du CRI-VIFF tenu à Drummondville le 2 mai 2008, 2010.

Turcotte, D., Les trajectoires de demande d'aide des hommes en difficulté, CRI-VIFF, 2002.

Turcotte, P. « L'aide aux hommes en violence conjugale : du contrôle social au changement personnel et social », Regards sur les hommes et les masculinités : comprendre et intervenir, Presses de l'Université Laval, 2011.

Turcotte, P. et *al.* recherche en cours. « Élaboration d'un outil de repérage et de référence des conjoints aux comportements violents », présentation préliminaire aux Journées annuelles de Santé publique, 2009.

Walker, L. E., The battered woman, Harper and Row, 1979.

Wormer, K. van et A. R. Roberts, Death by Domestic Violence. Preventing the Murders and Murder-Suicides, Praeger Publishers, 2009.